



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : **Jean Louis et Carole EIZAGUIRE**

Demeurants : **26 rue du pressoir 34540 Balaruc le Vieux**

Reconnai(ssen)t avoir visité le : 19/07/2022 à 18h00 par l'intermédiaire de l'agence immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N° AF24976** ci-après désigné :

Terrain constructible, situé 2 rue Laffaille 65430 SOUES
Référence cadastrale 000 AK 96

Le(s) soussigné(s) a(ont) pu visiter le bien objet de la présente offre autant de fois qu'il(s) l'a(ont) souhaité avant de faire la présente offre d'achat. Il(s) a(ont) obtenu les réponses aux questions qu'il(s) a(ont) soulevées et a(ont) même pu visiter avec une ou plusieurs entreprises de leur choix pour procéder à l'évaluation des travaux ou aménagements éventuellement envisagés.

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur :

97 200 €

Honoraires d'agence :

10 800 €

Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur :
(en lettres :)

108 000 €

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 10 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de **10 800 €**
-
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de **97 200 €**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 10 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne – 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Bordères sur l'Echez, le 22 /07 /2022

L'acquéreur,
(Offre d'achat soumise
Aux présentes conditions)

Pour **ABAFIM**
Le négociateur,

Le vendeur,
(Acceptation de l'offre
aux présentes conditions)

Jean Louis EIZAGUIRE EIZAGUIRE *Carole EIZAGUIRE*

Sylvie MOSCHET

Signé par Jean Louis EIZAGUIRE EIZAGUIRE

Signé par Carole EIZAGUIRE

Signé par Sylvie MOSCHET

✓ Signed and certified by yousign

✓ Signed and certified by yousign

✓ Signed and certified by yousign

(1) Condition suspensive :

1) Cette offre d'achat est faite par Mr et Mme Eizaguirre mais la promesse de vente rédigée par le notaire comportera une clause de substitution au profit de toute personne physique ou morale présentée par Mr et Mme Eizaguirre avant la réitération.

2) Le revêtement amianté du mur d'enceinte appartenant au voisin devra présenter un bon état de conservation.

3) L'étude de sol souhaitée et prise en charge par les acquéreurs devra être réalisée dans un délai de 8 semaines à compter de la signature de la promesse. Cette étude ne devra pas révéler de problème incompatible avec la réalisation du projet envisagé.

4) Obtention d'un permis purgé de tous recours pour la construction de quatre (4) maisons individuelles sur le terrain objet des présentes. Le dépôt du permis de construire devra se faire dans un délai de 4 semaines à partir de la signature de la promesse de vente, promesse qui autorise bien évidemment les acquéreurs à déposer un permis de construire.